



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département Du Vaucluse  
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95  
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 084-218400109-20241031-048\_2024-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2024

N° 048\_2024

DATE DE LA CONVOCATION :  
**23 octobre 2024**  
DATE D’AFFICHAGE :  
**23 octobre 2024**

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 4

**OBJET :** Autoriser la Maire à signer l’avenant 1 à la convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L’an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** et le **TRENTE ET UN**, à vingt heure vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d’**OCTOBRE** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Jacques DECUIGNIERES en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Sandrine PEREIRA, Hugues SERVIERE, Éric LEVANTIS (à partir de 20h31).

**Absents ayant donné procuration :**

Thierry DELESCLUSE à Jean-Charles BARBANT  
Alexandra HAYEK à Gérard GRELET  
Laurence PETIT à Jacques DECUIGNIERES  
Laure VINCENT à Emma LEON

**Absents :**

Lou LOMBARD

Mes chers collègues,

En 2018, la loi ELAN a défini la notion d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social. Selon l'article L303-2 de ladite loi, les opérations ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire, destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire. L'ORT vise ainsi à une requalification d'ensemble d'un centre-ville de commune, dans un souci de cohérence territoriale à l'échelle de l'EPCI (la communauté de communes COTELUB).

### Exposé des motifs

#### Contexte intercommunal

Le 22 juin 2021, les communes de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues ont souhaité s'engager avec la Communauté de Communes Sud Luberon dans le programme Petites Villes de Demain. Cet engagement s'est formalisé, le 27 juin 2023 par la signature de la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire entre COTELUB, les trois communes lauréates du programme Petites Villes de demain (Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues), le Département, l'État et ses services. Depuis la signature, une véritable dynamique territoriale s'est opérée : huit communes se portent volontaires pour entamer une démarche de revitalisation centre bourg. En effet, l'ORT est une démarche contractuelle partenariale pour accélérer la transformation des centres-bourgs via un réseau de partenaires, l'application d'outils règlementaires et juridiques, une structuration des projets dans un souci de cohérence territoriale.

L'ORT se traduit également comme un outil visant une requalification d'ensemble d'un espace déjà urbanisé, dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. par la signature d'une convention-cadre Petites Villes

Aujourd'hui, par son projet de territoire et dans le cadre de la révision du SCOT, la Communauté de Communes Sud Luberon souhaite compléter cette opération ORT en renforçant la cohérence, la coopération et une équité territoriale où chaque commune de l'EPCI a un rôle à jouer.

#### Contexte local

##### « La Bastidonne, pour une vie de village de qualité, participative et culturelle »

La nouvelle équipe municipale a pour ambition de redonner une place importante à la « vie de village », aux espaces intergénérationnels en passant par la culture. En effet, le schéma urbain très ancien de la commune n'offre aujourd'hui pas de véritable place publique.

La commune possède néanmoins un immense espace, mais qui ne présente aucune cohérence dans son ensemble et ne jouit d'aucune visibilité et attractivité. La commune souhaiterait alors, faire de cet espace une véritable place publique, lieu de rencontre, de convivialité au cœur de la



# La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département Du Vaucluse  
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95  
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 084-218400109-20241031-048\_2024-DE

vie du village. Par ailleurs, cet espace ouvre sur la cour d'école et accueillait encore il y a peu, un préfabriqué occupé par une classe d'école. Aujourd'hui, cette dernière s'organise dans une salle de la mairie. La municipalité souhaiterait, dans le cadre de son programme, offrir un véritable lieu de qualité pour l'éducation des enfants répondant aux normes énergétiques, une nouvelle cantine accueillant de plus en plus d'élèves au regard de l'arrivée de nouvelles familles (nouvelles résidences) et une cour d'école désimperméabilisée et renaturée.

La Bastidonne souhaite donc mener ces actions opérationnelles qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de l'ORT, afin de renforcer la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L'intégration de nouvelles communes dont la Bastidonne fait l'objet d'un avenant 1 au contrat ORT.

## Présentation de l'avenant

L'avenant proposé s'appuie sur la convention-cadre pluriannuelle ORT signée le 27 juin 2023, visant l'actualisation et le renforcement de la stratégie de revitalisation sur le territoire de COTELUB et dans les communes engagées dans la démarche.

Il vient compléter les démarches déjà engagées des Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir, afin que d'autres communes de COTELUB dont la Bastidonne s'associent à la dynamique de revitalisation centre-bourg en accord avec le développement intercommunal.

Une fois associée dans la démarche proposée, la commune sera accompagnée par COTELUB et par des intervenants extérieurs missionnés par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), en concertation avec la DDT de Vaucluse.

Cet accompagnement recouvre l'élaboration d'un schéma directeur comprenant :

- Une esquisse de projet cartographié, avec des illustrations par secteur ;
- Un calendrier des diverses opérations décrites en quatre lots principaux ;
- L'évaluation financière de chacune des opérations ainsi qu'un plan de financement (investissements et subventions accessibles).

A noter que cette convention-cadre vaut opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## Durée de l'ORT

L'avenant à la convention cadre instituant une Opération de Revitalisation des Territoires aura une durée de cinq ans à partir de la date de signature de cet avenant au contrat

Visas :

**VU** l'exposé des motifs ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de La Bastidonne,

**Considérant** que la Bastidonne souhaite mener des actions opérationnelles qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de l'ORT, afin de renforcer la qualité de vie de ses habitants, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique

Au vu de ce qui précède et oui l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

- ▶ **Approuve** la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire et ses annexes ;
- ▶ **Approuve** le secteur d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;
- ▶ **Engage** une démarche visant la redynamisation de son centre bourg comme désigné dans l'ORT joint en annexe ;
- ▶ **Autorise** Madame La Maire à signer l'avenant 1 à la convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Fait à La Bastidonne,  
Le 31 OCTOBRE 2024.

Madame La Maire,  
Emma LEON.



Certifié exécutoire  
Publié le

Le Secrétaire de séance,  
Jacques DECUIGNIERES.